

4.—Femmes déclarées coupables d'actes criminels, par province, 1964 et 1965

Province ou territoire	Condamnées		Condamnées par rapport aux condamnations totales	
	1964	1965	1964	1965
			%	%
Terre-Neuve.....	81	80	9.8	10.5
Île-du-Prince-Édouard.....	4	9	8.3	5.1
Nouvelle-Écosse.....	83	109	5.6	7.5
Nouveau-Brunswick.....	76	68	6.3	6.6
Québec.....	784	1,010	9.0	11.1
Ontario.....	1,667	1,868	11.9	13.0
Manitoba.....	269	363	9.8	13.7
Saskatchewan.....	172	166	8.2	8.8
Alberta.....	378	452	8.2	10.7
Colombie-Britannique.....	647	705	10.5	11.9
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	9	10	5.3	4.6
Canada.....	4,170	4,840	9.9	11.6

Condamnations multiples.—Le tableau 5 donne le nombre de personnes déclarées coupables de plus d'une infraction lors de la même comparution (1961 à 1965). Les condamnations multiples surviennent surtout dans les cas de faux et d'usage de faux, d'escroquerie, de vol ordinaire, de possession de biens criminellement obtenus, et d'introduction par effraction.

5.—Personnes déclarées coupables de plus d'une infraction à leur procès et personnes déclarées coupables d'une seule infraction, 1961-1965

Détail	1961	1962	1963	1964	1965
Personnes coupables de:					
2 infractions.....	5,463	5,669	6,244	6,085	5,754
3 infractions.....	2,040	2,046	2,155	2,094	2,063
4 infractions.....	1,080	1,023	1,164	1,052	1,045
5 infractions.....	593	594	615	587	564
6 infractions.....	357	389	407	412	399
7 infractions.....	279	262	276	258	270
8 infractions.....	207	194	217	209	213
9 infractions.....	146	140	170	151	156
10 infractions.....	125	118	123	121	138
11 à 20 infractions.....	423	416	491	476	440
21 infractions et plus.....	144	151	169	151	158
Total, plus d'une infraction.....	10,857	11,002	12,031	11,596	11,200
Total, une infraction.....	27,822	27,661	30,883	30,501	30,632
Total général.....	38,679	38,663	42,914	42,097	41,832

Issue des causes et condamnations antérieures.—Comme l'indique le tableau 1, (page 466), parmi les personnes accusées d'actes criminels, 89.6 p. 100 ont été déclarées coupables en 1965. Cependant, le pourcentage a fort varié avec les provinces, soit de 87.5 en Colombie-Britannique à 97.3 en Île-du-Prince-Édouard.

Le tableau 6 laisse voir que sur les 41,832 personnes condamnées en 1965, 26.2 p. 100 en étaient à leur première infraction, 14 p. 100 à leur seconde et 32.6 p. 100 à leur troisième au moins. Le casier judiciaire des autres condamnés (27.2 p. 100) n'a pas été communiqué. Ces proportions ne varient guère d'une année à l'autre.